

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : MM. GUILBAULT – BENOIST – AUPETIT – MOUTARDIER – CASSAGNE –
Mmes PERIN-BESNARD – THEVES – PERRIGAULT – PACHET – SANTERRE

Représentés : Sylvie JAILLOUX donne pouvoir à Chantal PACHET – J Ch. CARRE à D.
GUILBAULT

Absents : MM. DAUDIN – Fié

Secrétaire de séance : M. Thierry BENOIST

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Didier GUILBAULT, Maire, adopte le
procès-verbal de la précédente réunion.

GARDERIE PERISCOLAIRE COMMUNALE

Une participation financière de 626 € sera demandée à la commune de Rigny-Ussé au titre des
charges de fonctionnement de la garderie périscolaire de l'année 2009/2010.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAIN NU

Le conseil accepte de conclure avec la communauté de communes Rivière-Chinon-St Benoît-
la-Forêt une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d' une surface de 1 700 m² de
la parcelle communale située au lieu-dit « Les Petites Landes » d'une contenance de 9 769
m².

La communauté de communes se chargera ensuite, dans le cadre de sa compétence
« développement économique », de louer le terrain nu à l'entreprise STPC.

RENOUVELLEMENT BAIL

Le maire est autorisé à signer le projet de renouvellement de bail pour une superficie de 110
m² de la parcelle communale située au lieu-dit « les Petites Landes », où sont implantés les
équipements techniques de la station relais de téléphonie mobile Orange.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de communes.

SYNDICAT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le conseil approuve la modification des statuts du syndicat Pédagogique.

SITE DU CENTRE HOSPITALIER DU CHINONNAIS – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Le conseil approuve les dispositions du projet de l'arrêté préfectoral complémentaire visant à instaurer les servitudes d'utilité publique sur une partie de l'hôpital François Rabelais.

DIVERS

M. le Maire informe le conseil de la démission de M. Richard SWIATKIEWIEZ, conseiller municipal, pour raisons familiales et professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Le Maire,
Didier GUILBAULT